

CONSIGNES BAGAGES ENTRE L'AUSTRALIE ET MAURICE ET ENTRE L'AUSTRALIE ET RODRIGUES

A. Ligne Australie – Maurice (Classe Economique)

Tous les passagers, y compris les membres Kestrelflyer, voyageant en Classe Économique entre Maurice et l'Australie sur les tarifs conjoints **Air Mauritius/Virgin Blue** uniquement, ont droit à une franchise bagages de 23 kg.

B. Ligne Australie - Rodrigues

Les passagers voyageant sur Air Mauritius entre l'Australie et Rodrigues via Maurice, auront droit à une franchise bagages de 23 kg. Cette franchise s'applique sur tous les tronçons, notamment entre l'Australie et Maurice et également entre Maurice et Rodrigues.

Pour les passagers voyageant de l'Australie vers Rodrigues via Maurice, les bagages seront enregistrés jusqu'à Maurice et durant le transit à l'aéroport SSR International, les représentants d'Air Mauritius s'assureront que les passagers aient droit à la franchise de 23 kg sur le tronçon Maurice – Rodrigues. Cette procédure s'applique aussi pour les passagers voyageant de Rodrigues vers l'Australie via Maurice.

CONDITIONS:

- L'itinéraire complet Australie-Rodrigues via Maurice ou vice versa doit apparaître sur un seul billet.
- Les passagers doivent s'enregistrer de bout-en-bout depuis l'aéroport d'origine en Australie ou à Rodrigues.
- Au cas où les vols entre Maurice et Rodrigues sont sujet à des contraintes de poids, il se pourrait que les bagages soient acheminés sur un autre vol que celui du passager, normalement sur le prochain vol disponible d'Air Mauritius.